



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/387

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

**Rapporteur :** Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/387 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON CONFLUENCE - EXERCICE 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-5011 du conseil municipal du 19 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa transformation en Société Publique Locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Lyon Confluence. En 2019, elle était représentée au sein du conseil d'administration par M. Louis Pelaez. Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5, son rapport écrit de l'exercice 2019 vous est aujourd'hui soumis.

**I - Bilan financier 2019 :**

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2017 (en M€)	2018 (en M€)	2019 (en M€)	Tendance 2018-2019
Capital social	1,8			➔
Participation publique	100 %			
Dont Ville de Lyon	5,42%			
Dont Métropole de Lyon	93 %			
Chiffre d'Affaires (SPL + Opérations)	14,8	10,1	33,6	↗
<i>Produits de « fonctionnement hors concession »</i>	2,7	2,6	2,8	↗
<i>Charges de « fonctionnement hors concession »</i>	2,7	2,6	2,8	↗
Résultat d'exploitation	0,01	0,15	- 0,23	↘
Résultat net	0,04	0,05	0,04	➔

	2017 (en M€)	2018 (en M€)	2019 (en M€)	Tendance 2018-2019
Capitaux propres (hors subventions investissement)	2,3	2,4	2,4	➔

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

Les produits de fonctionnement (hors opérations de concessions) de la seule société sont de 2,8 M€, égaux aux charges et quasi stables par rapport à 2018. Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations : 2,5 M€, dont 0,4 M€ pour la concession 1 et 2,1 M€ pour la concession 2.

Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel pour 2,01 M€ (y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement). Ils sont en baisse par rapport aux prévisions en raison d'arrêts maladie, de congés maternité et demandes de temps partiel, et correspondent au 31 décembre 2019 à un effectif de 25 personnes (soit 22 ETP), stable par rapport à 2017 et 2018. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société a accordé une augmentation collective des salaires de 1,9 % (inflation constatée au 31/12/2018), et 11 collaborateurs ont bénéficié d'une augmentation annuelle de 2,45 %. Des primes ont été attribuées à 24 personnes pour un montant de 56 K€ dont 7 K€ de « primes macron ».

Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 0,5 M€, sans évolution notable depuis 2016.

L'exercice 2019 se clôt sur un excédent de 39 K€, quasi stable par rapport aux années précédentes (46 K€ en 2018 et 39 K€ en 2017), provenant pour deux tiers des produits financiers.

Les éléments clés du bilan d'aménagement issu du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- pour **la concession 1**, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), arrivant à échéance au 31/12/2020 après prolongation par avenant : les dépenses réalisées cumulées au 31/12/2019 s'établissent à 255 M€ (97 % du bilan total), les recettes cumulées sont quant à elles de 259 M€ (98 % du bilan total). La rémunération cumulée représente 98 % de l'avancement. La participation d'équilibre du concédant (la Métropole de Lyon) a été versée en totalité pour 79 M€. En fin d'année, la trésorerie de l'opération était positive de 3 M€

- pour **la concession 2**, côté Rhône, arrivant à échéance au 31/12/2030, après un avenant de prolongation de cinq ans passé en 2019: les dépenses sont réalisées à hauteur de 34 % du bilan et les recettes à 41 %, avec une trésorerie en fin d'année de 16 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 30 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre du concédant (la Métropole de Lyon) a été versée en totalité pour 71,6 M€

## **II - Faits marquants 2019 :**

### **Pour la Concession 1 (Côté Saône) :**

Le protocole de liquidation de la concession Lyon Confluence 1, approuvé par le Conseil de la Métropole de Lyon du 30 septembre 2019, définit les dernières actions à mener par la SPL avant le terme de la concession fixé au 31 décembre 2020.

Un boni de liquidation se profile et un avenant à la concession 2 autorise d'ores et déjà le versement d'un fonds de concours de 1 M€ de la Concession 1 à la Concession 2. En 2019, le protocole de liquidation de la Concession 1 a intégré le versement de ce fonds de concours ainsi que le versement de la rémunération fonctionnelle liée à la prolongation de la durée de l'opération. Par ce même avenant, le solde de l'opération pourra être reversé à la Métropole en précisant que l'opération est au risque du Concédant.

### **Pour la Concession 2 (Côté Rhône) :**

Dans le cadre de l'avenant n°8 à la concession 2 et dans le cadre de la convention financière tripartite SPL/Ville de Lyon /Métropole, la SPL s'est vue confié la maîtrise d'ouvrage de l'équipement groupe scolaire / établissement d'accueil de jeunes enfants de la ZAC 2.

Sur le plan des opérations, les principales réalisations concernent :

- La livraison du lieu totem de la French Tech à la Métropole qui remet les clés le même jour au gestionnaire H7 ;
- La livraison du bâtiment Hôtel 71 à Arty Farty ;
- La cession de Halle Girard à la Métropole ;
- La poursuite des travaux de relocalisation de la station-service BP ;
- La réalisation de diagnostics afin de définir le programme de travaux pour l'éco-rénovation du Bâtiment Porche et l'extension de la jauge de la SMAC, ainsi que le lancement de la consultation afin de sélectionner la maîtrise d'œuvre ;
- La poursuite des études de coordination avec la mission anneau des sciences pour l'évolution de l'aménagement du quai Perrache.

## **III - Perspectives et développement de la structure sur 2020 :**

Sur le plan contractuel, l'année 2020 est marquée par la clôture de la Concession Phase 1, avec la réalisation des dossiers de remises d'ouvrages complètes dans le secteur aval et amont en vue de cette clôture.

Sur la concession 2, l'avenant n°10 à la convention de concession intègre de nouvelles missions confiées à l'aménageur, concernant :

- la requalification du Centre d'Échanges de Lyon Perrache (CELP),
- l'évolution du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) Perrache, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Lyon Confluence,
- ainsi qu'une mission promouvant le remplissage des rez-de-chaussée de commerces et d'activités sur la Confluence.

Le bilan de la concession a été par ailleurs actualisé, en particulier sur les volets de la réhabilitation du bâtiment porche et des recettes foncières complémentaires. Sur la base de l'Avenant n°10, la durée de la concession 2 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Depuis le 1er janvier 2020, outre la poursuite des chantiers lancés en 2019, l'avancement du projet a été jalonné notamment par :

- L'acquisition foncière des terrains nus de la pointe appartenant à la Métropole de Lyon, emprise foncière située rue Eynard et la station-service pour poursuivre la constitution du Champ,
- Le début des travaux d'extension de jauge de la scène de musiques actuelles (SMAC) et d'éco-rénovation du bâtiment Porche,
- Le démarrage des travaux de rénovation du groupe scolaire et EAJE pour une livraison du bâtiment à la ville en mai 2022,
- La poursuite des travaux d'aménagement du champ comprenant la mise en œuvre de la renaturation du site sud de French Tech,
- La livraison du nouveau dépôt de bus du Sytral au printemps 2020 pour une mise en service avant l'été.

Vu l'article L 1 524-5 -14 alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

### **DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Confluence au titre de l'exercice 2019.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET